

t.300-33 CL/BMJ

Berne, le 6 novembre 1990.

Sprachregelung DDA concernant la pétition des ONG "Entwicklung braucht Entschuldung"Décision du Comité de direction du 5/11/901. Montant global

Fr. 700 mio. étant donné la valeur symbolique du chiffre 700 pour le 700ème anniversaire.

2. Composantes

- désendettement	Fr. 250 mio.
- ABP suppl.	Fr. 100 mio.
- environnement	Fr. 350 mio.
	=====
Total	Fr. 700 mio.
	=====

La composante "environnement" est choisie en lieu et place de l'annulation des créances ERG de la Confédération (position de l'Administration des Finances) étant donné les besoins pour l'environnement, le postulat Sègmüller et le fait que la contribution globale pour les PVD est plus élevé dans cette option (abandon des créances ERG à terme).

3. Actions à inclure dans le volet "environnement"

- environnement avec finalité globale : sous forme multi (Global Environment Facility), multi-bi et bi.

4. Gestion du crédit de programme

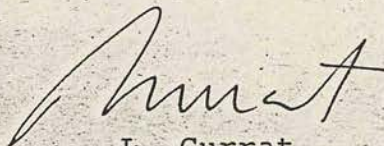
- Partie Entschuldung : OFAEE (mais DDA pour les fonds de contrepartie).
- Partie environnement : DIO (mais DDA pour les actions multi-bi et bi).

5. Position DDA quant aux "Debt for nature swaps"

- L'utilisation de l'instrument "debt for nature swaps" peut être utile.
- La DDA est en faveur d'une utilisation sélective de cet instrument.

- Les actions à financer avec les fonds de contrepartie doivent être en faveur de l'environnement national.

Par analogie, ces principes s'appliquent aux autres types de swaps.



L. Currat

cc: SFR, WM, RAE, GI, DAN, CP, CL, IMG
WR, HZ, FMA, HAD, MAJ

} distribuée
directement
BMJ/6.11.90